

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DAE 75** Subvention (210 000 euros) et convention avec la Fondation « Voir et Entendre » (12e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention et de signer une convention avec la Fondation « Voir et Entendre » ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fondation « Voir et Entendre ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 210 000 euros est attribuée à la Fondation « Voir et Entendre » (SIMPA 41301, dossier 2017\_05773) au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 90, ligne VF 55021, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 et exercices suivants de la Ville de Paris sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**